

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 17

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38

À la première phrase de l'alinéa 39, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« des »

les mots :

« de tous les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici de renforcer le droit à l'information du patient pour qu'il soit assuré d'avoir une connaissance complète des risques encourus et qu'il puisse prendre sa décision le plus consciemment et librement possible.

Par ailleurs, cette précision vise également à protéger le médecin.